



Danielle ARNAUD
Secrétaire nationale chargée des personnels contractuels
SNALC - BP 629 - 4 rue de Tréville - 75421 PARIS cedex 09

Paris, le 16 juin 2023

Mesdames et Messieurs les députés,
Mesdames et Messieurs les sénateurs,

Le SNALC souhaite vous alerter sur l'une des annonces faites lors de la conférence nationale du handicap du 26 avril dernier : Les fonctions des AESH et des assistants d'éducation seront progressivement réformées et regroupées pour créer un métier d'accompagnant à la réussite éducative ([dossier de presse](#) - page 15).

Or, les assistants d'éducation et les accompagnements des élèves en situation de handicap ont actuellement des cadres d'emploi, dont les missions, très distincts et clairement définis de part et d'autre. En effet, ces deux catégories de contractuels relèvent respectivement de l'[article L916.1](#) et de l'[article L917.1](#) du code de l'éducation.

Par conséquent, fusionner leurs fonctions nécessiterait une modification législative.

Si un projet de loi vous était présenté dans ce sens, il convient de connaître parfaitement les fonctions des uns et des autres et de prendre la mesure des conséquences dramatiques qu'une telle fusion provoquerait pour ces personnels, mais également pour les élèves et leurs familles, et *in fine* pour notre école.

Piliers essentiels de l'inclusion scolaire des élèves en situation de handicap pour les AESH et des vies scolaires, confrontées aux enjeux d'aujourd'hui en termes d'absentéisme, de harcèlement, de violences... pour les assistants d'éducation, ces personnels ne sont pas interchangeables.

Les spécificités fonctionnelles des uns et des autres doivent être conservées et consolidées, notamment par un accès facilité à une formation continue de qualité, au lieu d'être amalgamées dans un nouveau métier d'accompagnant à la réussite éducative.

Au-delà de la brutalité de l'annonce pour des personnels, déjà si précarisés et maltraités par l'institution, la mesure envisagée va totalement à rebours d'une professionnalisation du métier d'AESH d'une part et du métier d'assistant d'éducation d'autre part.

Le SNALC, fermement opposé à cette éventuelle fusion, est tout à fait disposé à vous rencontrer pour développer ces différents points et son argumentation afin que vous puissiez vous prononcer en toute connaissance du rôle respectif des 62 000 assistants d'éducation et des 132 000 AESH dans l'Education nationale.

Dans l'attente d'un accueil favorable à notre requête, le SNALC vous prie de bien vouloir agréer, mesdames, messieurs, membres du Parlement, l'expression de son attachement sincère à la défense des AED et des AESH.

Danielle ARNAUD